

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

--ooOoo--

L'An Deux Mille Douze, le Mardi 27 Novembre à 18 Heures, le Conseil Municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 21 Novembre, conformément à l'article L2121-17 du C.G.C.T, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Simon RENUCCI.

**Etaient présents :**

MM. LUCIANI, CERVETTI, DIGIACOMI, PIERI, PANTALONI, Mme LUCIANI, Mme MORACCHINI, Mme GUIDICELLI, MM. CASASOPRANA, GABRIELLI, Mme PASQUALAGGI, Adjoints au Maire.

M. PARODIN, MM.VITALI, MARY, BASTELICA, Mme POLI, Mme JOLY, Mme SUSINI Claire, Mme FIESCHI DI GRAZIA, M. COMBARET, Mme CURCIO, Mme SUSINI-BIAGGI, M. BARTOLI, Mme FERRI-PISANI, Mme TOMI, Mme GUERRINI, MM. SBRAGGIA, FERRARA, LAUDATO, Conseillers Municipaux.

**Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :**

Mme RISTERUCCI	à	M. Le MAIRE
Mme PIMENOFF	à	Mme POLI
Mme PERES	à	Mme LUCIANI
M. TOMI	à	Mme SUSINI-BIAGGI
M. ZUCCARELLI	à	M. PIERI
Mme SAMPIERI	à	M. CASASOPRANA

**Etaient absents :**

Mme MOUSNY-PANTALACCI, Adjointe au Maire, Mme DEBROAS, MM. AMIDEI, BERNARDI, Mme PASTINI, MM. D'ORAZIO, RUAULT, CORTEY, Mme OTTAVI-BURESI, Conseillers Municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée :	45
Nombre de membres en exercice :	45
Nombre de membres présents :	30
Quorum :	23

Le quorum étant atteint, M. CASASOPRANA est désigné en qualité de Secrétaire de séance.

Séance du Mardi 27 Novembre 2012

Délibération N°2012 / 269

**Création d'emplois budgétaires destinés à faire face à un besoin occasionnel et pouvant être pourvus par des agents non titulaires.**

**Monsieur le Maire expose à l'Assemblée :**

Afin de pourvoir à un recrutement à caractère non permanent d'agents d'animation à temps complet, il y a lieu de créer 6 emplois budgétaires, du 7 décembre 2012 au 6 janvier 2013, sur la base de l'indice du 1<sup>er</sup> échelon de l'échelle 2 (IB 297) du grade des adjoints d'animation de 2<sup>ème</sup> classe.

Ce contingent sera utilisé pour l'animation de la patinoire, installée sur la Place Du Diamant durant la période concernée et ouverte au public du 7 décembre 2012 au 6 janvier 2013.

**CONSIDÉRANT** qu'il résulte de l'article 22 de la loi n° 84.1134 du 27 décembre 1984 modifiant l'article 34 de la loi n° 84. 53 du 26 janvier 1984, portant disposition statutaire relative à la Fonction Publique Territoriale complétée par le décret n° 88. 145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifié, portant dispositions statutaires relatives aux agents non titulaires de la Fonction Publique Territoriale, que les recrutements de personnels non titulaires ne peuvent s'effectuer qu'après création d'emplois budgétaires correspondants,

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu de créer 6 emplois budgétaires mensuels destinés à couvrir les besoins à caractère non permanent de temps complet du 7 décembre 2012 au 6 janvier 2013, sur la base de l'indice du 1<sup>er</sup> échelon de l'échelle 2 (IB 297) du grade des adjoints d'animation de 2<sup>ème</sup> classe.

**CONSIDÉRANT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la Ville, pour l'exercice 2012, chapitre 012,

**IL EST DEMANDÉ AU CONSEIL MUNICIPAL :**

**D'AUTORISER** le Maire à créer 6 emplois budgétaires mensuels destinés à couvrir des besoins à caractère non permanent de temps complet du 7 décembre 2012 au 6 janvier 2013, sur la base de l'indice du 1<sup>er</sup> échelon de l'échelle 2 (IB 297) du grade des adjoints d'animation de 2<sup>ème</sup> classe.

**LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DÉLIBÉRER.**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

**Ouï l'exposé de Monsieur CERVETTI, Adjoint Délégué,  
et après en avoir délibéré,**

Vu la loi 82.213 du 2 Mars 1982 modifiée portant droits et libertés des Communes,  
Vu la loi 83.663 du 22 Juillet 1983 complétant la loi n° 83.8 du 7 Janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les Communes, les Départements les Régions et l'Etat,  
Vu la loi 84.53 Modifiée du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment l'article 3 alinéa 2,  
Vu la loi du 19 Août 1986 portant dispositions diverses relatives aux Collectivités Locales,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents non titulaires de la fonction publique territoriale,

**CONSIDÉRANT** qu'il résulte de l'article 22 de la loi n° 84.1134 du 27 décembre 1984 modifiant l'article 34 de la loi n° 84. 53 du 26 janvier 1984, portant disposition statutaire relative à la Fonction Publique Territoriale complétée par le décret n° 88. 145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifié, portant dispositions statutaires

relatives aux agents non titulaires de la Fonction Publique Territoriale, que les recrutements de personnels non titulaires ne peuvent s'effectuer qu'après création d'emplois budgétaires correspondants.

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu de créer 6 emplois budgétaires mensuels destinés à couvrir les besoins à caractère non permanent de temps complet du 7 décembre 2012 au 6 janvier 2013, sur la base de l'indice du 1<sup>er</sup> échelon de l'échelle 2 (IB 297) du grade des adjoints d'animation de 2<sup>ème</sup> classe.

**CONSIDÉRANT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la Ville, pour l'exercice 2012, chapitre 012.

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances et de l'Administration Générale en date du 26 novembre 2012.

**AUTORISE Monsieur le Maire  
A l'unanimité de ses membres présents ou représentés**

à créer 6 emplois budgétaires mensuels destinés à couvrir des besoins à caractère non permanent de temps complet du 7 décembre 2012 au 6 janvier 2013.

**DIT**

que les crédits nécessaires sont inscrits dans les documents budgétaires de la Ville.

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Ville et d'un affichage en mairie.

.....  
**Fait et délibéré à AJACCIO les jour, mois et an que dessus.**  
**(suivent les signatures)**

**POUR EXTRAIT CONFORME**

  


Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20121127-2012\_269-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/12/2012